



**FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS**  
AVIS N° 22\_1295

---

**A Marseille, le 18/01/2023**

Mairie des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> arrondissements

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

**Objet : FOURNITURES DE BUREAU ET CONSOMMABLES - 3 LOTS**

**RÉPONSE SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION**

**Question 1:**

Il n'est pas précisé dans le BPU quel type de consommable est désiré à savoir : marque d'origine, compatible ou encore remanufacturé. Cela veut-il dire que cela importe peu au pouvoir adjudicateur, et que les trois peuvent être proposés ?

**Réponse 1 :**

Il est écrit dans le BPU du lot 2 « Les modèles d'imprimantes sont donnés à titre indicatif, en effet en cas d'indisponibilité ou de produits qui ne sont plus commercialisés les cartouches doivent être compatibles avec le modèle d'imprimante. »

C'est à dire, que la Mairie des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> arrondissements souhaite soit des cartouches marques constructeurs, soit des cartouches compatibles avec à la marque constructeur.

**Question 2 :**

Après lecture des pièces, il me semble n'avoir rien trouvé concernant le coût de la livraison. Doit il être répercuté sur le prix du consommable ou pourra t il faire l'objet d'une facturation par la suite après réception du bon de commande ?

**Réponse 2:**

Les prix des produits s'entendent livraison comprise.

\*\*\*